

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°19/2015

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille quinze,

le vingt-six juin à quatorze heures,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Raphaël BLANCHARD, Philippe SALMON, Thierry BUSSY, Pascal DESAUTELS, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Jean-Michel POINTUD, Yan MORAND, Jean-Raymond EGON, Christian BONDZA, Jean-Marc ROZE, Gérard BUTIN

Et Mesdames Valérie MORAND, Stéfana VUIBERT, Annie COULON, Frédérique SCHULTHESS, Marie ANCELIN.

OBJET : CASERNEMENT DE FISMES – PARTICIPATION DES COMMUNES DE ST GILLES, COURVILLE, VENTELAY ET CRUGNY

Vu le rapport du Président du Conseil D'Administration,

Vu la délibération n°01-2008 du 03 mars 2008 du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne,

Vu la délibération n°2015-06 du 20 mars 2015 de la Commune de St Gilles,

Vu la délibération n°2015-03 du 20 février 2015 de la Commune de Courville,

Vu la délibération n°60415016 du 27 mai 2015 de la Commune de Ventelay,

Vu la délibération n°3729 du 26 mai 2015 de la Commune de Crugny,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le paiement en trois fois de la part casernement des communes de St Gilles, Courville, Ventelay et Crugny.
- **INDIQUE** que les montants dûs sont ceux définis par la délibération n°01-2008 du 03 mars 2008, auxquels sont déduits les sommes déjà versées, soit à ce jour :
 - Pour la commune de Saint Gilles : 3 650,70 euros par an sur 3 ans (2015-2016-2017)
 - Pour la commune de Courville : 6 882,56 euros par an sur 3 ans (2015-2016-2017)
 - Pour la commune de Ventelay : 5 348,43 euros par an sur 3 ans (2015-2016-2017)
 - Pour la commune de Crugny : 16 472.75 euros par an sur 3 ans (2015-2016-2017)
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS à procéder au mandatement et à la signature des pièces afférentes à ce dossier.

ACTE Reçu LE

07 JUIL. 2015

PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON